



SVGW Association pour l'eau, le gaz et la chaleur

Zurich

Rapport de l'organe de révision
à l'Assemblée générale des membres

sur les comptes annuels 2024

Rapport de l'organe de révision

à l'Assemblée générale des membres de SVGW Association pour l'eau, le gaz et la chaleur, Zurich

Rapport sur l'audit des comptes annuels

Opinion d'audit

Nous avons effectué l'audit des comptes annuels de SVGW Association pour l'eau, le gaz et la chaleur (l'association), comprenant le bilan au 31 décembre 2024, le compte de résultat et le tableau des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi que l'annexe, y compris un résumé des principales méthodes comptables.

Selon notre appréciation, les comptes annuels ci-joints sont conformes à la loi suisse et aux statuts.

Fondement de l'opinion d'audit

Nous avons effectué notre audit conformément à la loi suisse et aux Normes suisses d'audit des états financiers (NA-CH). Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces dispositions et de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'organe de révision relatives à l'audit des comptes annuels » de notre rapport. Nous sommes indépendants de l'association, conformément aux dispositions légales suisses et aux exigences de la profession, et avons satisfait aux autres obligations éthiques professionnelles qui nous incombent dans le respect de ces exigences.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Autres informations

La responsabilité des autres informations incombe à la Direction. Les autres informations comprennent les informations présentées dans le rapport annuel, à l'exception des comptes annuels et de notre rapport correspondant.

Notre opinion d'audit sur les comptes annuels ne s'étend pas aux autres informations et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ces informations.

Dans le cadre de notre audit des comptes annuels, notre responsabilité consiste à lire les autres informations et, ce faisant, à apprécier si elles présentent des incohérences significatives par rapport aux comptes annuels ou aux connaissances que nous avons acquises au cours de notre audit ou si elles semblent, par ailleurs, comporter des anomalies significatives.

Si, sur la base des travaux que nous avons effectués, nous arrivons à la conclusion que les autres informations présentent une anomalie significative, nous sommes tenus de le déclarer. Nous n'avons aucune remarque à formuler à cet égard.

Responsabilités de la Direction relatives aux comptes annuels

La Direction est responsable de l'établissement des comptes annuels conformément aux dispositions légales et aux statuts. Elle est en outre responsable des contrôles internes qu'elle juge nécessaires pour permettre l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, la Direction est responsable d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Elle a en outre la responsabilité de présenter, le cas échéant, les éléments en rapport avec la capacité de l'association à poursuivre ses activités et d'établir les comptes annuels sur la base de la continuité de l'exploitation, sauf si la Direction a l'intention de liquider l'association ou de cesser l'activité, ou s'il n'existe aucune autre solution alternative réaliste.

Responsabilités de l'organe de révision relatives à l'audit des comptes annuels

Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, et de délivrer un rapport contenant notre opinion d'audit. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, mais ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément à la loi suisse et aux NA-CH permettra de toujours détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, prises individuellement ou collectivement, elles puissent influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes annuels prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément à la loi suisse et aux NA-CH, nous exerçons notre jugement professionnel tout au long de l'audit et faisons preuve d'esprit critique. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant de fraudes est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, des omissions volontaires, de fausses déclarations ou le contournement de contrôles internes.
- Nous acquérons une compréhension du système de contrôle interne pertinent pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, mais non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du système de contrôle interne de l'association.
- Nous évaluons le caractère approprié des méthodes comptables appliquées et le caractère raisonnable des estimations comptables ainsi que des informations y afférentes.
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la Direction du principe comptable de continuité d'exploitation appliqué et, sur la base des éléments probants recueillis, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention dans notre rapport sur les informations à ce sujet fournies dans les comptes annuels ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion d'audit modifiée. Nous établissons nos conclusions sur la base des éléments probants recueillis jusqu'à la date de notre rapport. Des situations ou événements futurs peuvent cependant amener l'association à cesser son exploitation.

Nous communiquons à la Direction ou à sa commission compétente, notamment l'étendue des travaux d'audit et le calendrier de réalisation prévus ainsi que nos constatations d'audit importantes, y compris toute déficience majeure dans le système de contrôle interne, relevée au cours de notre audit.

Rapport sur d'autres obligations légales et réglementaires

Conformément à l'art. 69b, al. 3, CC en relation avec l'art. 728a, al. 1, ch. 3, CO et à la NAS-CH 890, nous attestons qu'il existe un système de contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels, défini selon les prescriptions de la Direction.

Nous recommandons d'approuver les comptes annuels qui vous sont soumis.



PricewaterhouseCoopers AG

Oliver Kuntze
Expert-réviseur agréé
Réviseur responsable

Fabian Gschwend
Expert-réviseur agréé

Zürich, le 21 février 2025

Annexe :

- Comptes annuels (bilan, compte de résultat, tableau des flux de trésorerie et annexe)

**Bilan au 31 décembre
(en francs suisses)**

Actifs	2024	2023
Actifs circulants		
Liquidités	19'496'044	17'253'205
Créances résultant de livraisons et de services envers des tiers	500'313	576'094
Comptes de régularisation actifs envers des tiers	114'025	42'359
envers l'ASIG	108'796	42'359
Comptes de régularisation actifs	5'229	0
	1'173'423	1'080'037
Total actifs circulants	21'283'806	18'951'695
Actifs immobilisés		
Immobilisations financières	987'675	931'443
Immobilisations corporelles	493'735	613'832
Total actifs immobilisés	1'481'410	1'545'275
Total actifs	22'765'215	20'496'970

SVGW Association pour l'eau, le gaz et la chaleur, Zürich

**Bilan au 31 décembre
(en francs suisses)**

Passifs	2024	2023
Capitaux étrangers à court terme		
Dettes de livraisons et de prestations à l'égard de tiers	143'220	233'807
Autres passifs à court terme à l'égard de tiers à l'égard de l'ASIG à l'égard du Fowa	1'029'596 658'442 0 371'154	655'067 323'249 8'664 323'154
Compte de régularisation passifs	967'498	950'095
Total capitaux étrangers à court terme	2'140'313	1'838'970
Capitaux étrangers à long terme		
Provisions à long terme	16'460'700	14'682'500
Total capitaux étrangers à long terme	16'460'700	14'682'500
Total capitaux étrangers	18'601'013	16'521'470
Capital propre		
Capital social	3'975'500	3'802'740
Bénéfice annuel	188'703	172'760
Total capital propre	4'164'203	3'975'500
Total passifs	22'765'215	20'496'970

SVGW Association pour l'eau, le gaz et la chaleur, Zürich

**Compte de résultat pour l'exercice clôturé au 31 décembre
(en francs suisses)**

	2024	2023
Cotisations statutaires	7'898'782	7'882'945
Contributions externes	1'091'422	781'690
Bénéfices d'exploitation	6'134'050	6'108'331
Total produit d'exploitation	15'124'254	14'772'966
Charges de personnel	-9'602'307	-8'517'163
Autres charges d'exploitation	-5'179'609	-5'806'618
Amortissements et corrections de valeur sur immobilisations corporelles	-254'620	-345'633
Variations de valeur des immobilisations financières	73'134	41'667
Résultat d'exploitation avant intérêt et impôts	160'853	145'220
Produits financiers	97'371	25'887
Charges financières	-14'515	-14'030
Résultat d'exploitation avant impôts	243'709	157'077
Produits extraordinaires, uniques ou hors période	8'924	56'021
Charges extraordinaires, uniques ou hors période	-5'100	0
Résultat financier avant impôts	247'532	213'099
Impôts directs	-58'830	-40'339
Bénéfice de l'exercice	188'703	172'760

Compte des flux de trésorerie au 31 décembre
Exercice clôturé
(en francs suisses)

	2024	2023
Bénéfice annuel (pertes)	188'703	172'760
Amortissements et corrections de valeur sur immobilisations corporelles	254'620	345'633
Variations de valeur des immobilisations financières	-73'134	-41'667
Variation des provisions à court et long terme	1'778'200	1'316'000
Variation des créances à court terme	4'115	953
Variation des comptes de régularisation actifs	-93'386	497'177
Variation des passifs à court terme (hors engagements financiers)	283'941	73'316
Évolution des comptes de régularisation passifs	17'402	-149'280
Flux financiers découlant de l'activité d'exploitation	2'360'460	2'214'891
Investissements dans des immobilisations	-117'620	-174'971
Investissements dans des immobilisations financières	0	0
Flux financiers découlant de l'activité d'investissement	-117'620	-174'971
Flux financiers découlant de l'activité de financement	0	0
Variation des liquidités	2'242'839	2'039'921
Preuve de la variation des liquidités		
État au 01.01.	17'253'205	15'213'284
État au 31.12.	19'496'044	17'253'205
Évolution des liquidités (nette)	2'242'839	2'039'921

**Annexe des comptes annuels 2024
(en francs suisses)**

1. Principes d'évaluation appliqués dans les comptes annuels

Les comptes annuels présentés ci-après ont été établis conformément aux dispositions légales sur la comptabilité commerciale du Code des obligations suisse. Les principales positions du bilan sont comptabilisées comme suit.

Créances résultant de la vente de biens et de prestations de services

Les créances résultant de la vente de biens et de prestations de services ainsi que les autres créances à court terme sont comptabilisées à leur valeur nominale. Il est procédé à des corrections de valeur individuelles, le solde résiduel faisant l'objet d'une correction de valeur forfaitaire de 5 %. Les créances sont principalement dues aux membres.

Comptabilisation du chiffre d'affaires

Le chiffre d'affaires se compose de contributions statutaires, de produits d'exploitation et de contributions externes. Les produits d'exploitation sont dégagés en particulier dans les domaines de la formation initiale et continue, de la certification de produits et de l'Inspection Technique (ITIGS).

Immobilisations corporelles et leasing

Les immobilisations corporelles figurent au bilan à leur coût d'acquisition ou leur coût de revient, déduction faite des amortissements économiquement nécessaires.

Pour calculer le montant des amortissements, on utilise les durées de vie et les méthodes d'amortissements suivantes:

Immobilisations corporelles	Durée d'utilisation	Méthode
Mobilier et installations	5 et 8 ans	20 % et 12,5 % linéaire
Machines et véhicules	5 ans	20 % linéaire

Les contrats de location et de leasing sont portés au bilan conformément à la propriété juridique. En conséquence, les dépenses comme preneur de leasing ou loueur sont comptabilisées dans les charges par période fiscale, mais les biens en location ou en leasing eux-mêmes ne sont pas portés au bilan.

Immobilisations financières

Les immobilisations financières figurent au bilan à leur coût d'acquisition, déduction faite des corrections de valeur nécessaires.

2. Informations, ventilations et commentaires relatifs aux comptes annuels

Le nombre d'emplois à temps plein s'établit en moyenne annuelle à 52.17 collaborateurs (année précédente 52.38).

Immobilisations corporelles

	2024	2023
Equipements d'exploitation	449 865	550 681
Laboratoire	43 870	63 151
Total	493 735	613 832

Provisions

	2024	2023
Réserve variations de cotisations	1 420 000	1 420 000
Réserves d'exploitation	12 170 000	11 070 000
Provisions diverses	2 870 700	2 192 500
Total	16 460 700	14 682 500
Dont réserves latentes	14 118 000	13 018 000
Dont provisions à court terme	0	0

Le développement positif de l'activité a permis d'affecter 1'100'000 CHF aux réserves d'exploitation (année précédente 1'500'000 CHF).

SVGW Association pour l'eau, le gaz et la chaleur, Zürich

Autres charges d'exploitation

	2024	2023
Charges d'exploitation	2 934 698	3 008 104
Communication et information	1 921 229	2 501 408
Dépenses pour le Comité et les commissions	323 682	297 105
Total	5 179 609	5 806 618

Dettes envers les instituts de prévoyance

Au 31.12.2024, il existait une dette envers l'institution de prévoyance professionnelle de 175'095 CHF (année précédente 0 CHF)

Passifs éventuels

Aucun

Solde des obligations résultant de contrats de leasing

Les obligations résultant de contrats de leasing qui n'expirent pas à la fin d'une période de douze mois, ou

Objet	Durée résiduelle (années)	2024	2023
Location Schwerzenbach et leasing photocopieuses	Jusqu'à 1 an	184 761	182 633
	2 à 5 ans	135 396	316 433
	Plus de 5 ans	-	-
Total		320 157	499 066

Ces montants comprennent les paiements sur contrats de location dus avant le terme du contrat ou l'expiration du délai de résiliation.

Montant global des valeurs de remplacement liquidées et autre dissolution substantielle de réserves latentes

Aucune réserve latente n'a été liquidée (année précédente 0.- CHF).

Commentaires relatifs aux postes extraordinaires, uniques ou hors période du compte de résultat

Le produit extraordinaire de 8'924 CHF résulte de la redistribution de la taxe sur le CO₂ pour l'année 2022 et du paiement ultérieur d'une créance déjà amortie.

La charge extraordinaire de 5'100 CHF résulte principalement des frais de l'encaissement de la créance susmentionnée et d'un paiement ultérieur en raison de la réforme de l'AVS. L'année dernière, le produit extraordinaire de 56'021 CHF résultait principalement du remboursement des loyers et des frais annexes du site décentralisé de Lausanne en raison de la nouvelle détermination de la clé de répartition des coûts (43'591 CHF). En outre, la dissolution du solde issu du décompte de l'AVS des années précédentes, la redistribution de la taxe sur le CO₂ pour l'année 2021 et le paiement ultérieur d'une créance déjà amortie ont entraîné des produits extraordinaires. Aucune charge extraordinaire n'a été comptabilisée en 2023.

Dettes à long terme portant intérêts par échéance

Il n'y a pas de dettes à long terme portant intérêts.

Honoraires de révision

Les honoraires de révision pour 2024 s'élèvent à 23'900 CHF conformément à l'offre (année précédente 23'500 CHF).